

**SCEA L'ENVOL  
4 RUE DES VIGNES  
SAINT HILAIRE DE LOULAY  
85600 MONTAIGU - VENDEE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
POUR L'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES**

Rubriques N° 3660-a et 2111-1 de la Nomenclature des  
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Rubrique N° 1110 de la Nomenclature des Installations Ouvrages,  
Travaux et Activités

Commune de TREIZE-SEPTIERS

Site d'élevage :

« L'EPAUD »

***7 - Synthèse des propositions de  
prescriptions à l'initiative du  
pétitionnaire***

**VERSION 3 – NOVEMBRE 2021**

Dossier réalisé avec la participation du service Conseils techniques spécialisés  
de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

# **SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE PRESCRIPTIONS A L'INITIATIVE DU PETITIONNAIRE**

-

**Mesures d'évitement, de réduction  
et de compensation (ERC) des effets  
négatifs du projet**

**Ce dossier correspond à la version originale du dossier du 10 juin 2021, consolidée avec les compléments demandés par courrier daté du 30 juillet 2021 (cf annexe 5-7)**

**Les éléments ajoutés ou modifiés sont matérialisés par un trait dans la marge à gauche du texte**

**Les numéros de page modifiées ou complétées et les numéros des annexes ajoutées ou modifiées sont indiqués sur la demande de compléments jointe en annexe 5-7**

N° de la mesure	Mesures	Description	Type de mesure	Estimation des dépenses	Effets attendus	Modalités de suivi
1	Mise en place de technique de réduction de la consommation en eau	Mise en place de pipettes, utilisation nettoyeur haute pression, relevé hebdomadaire de la consommation, vérification et réparation des fuites	réduction	-	Réduction des prélèvements en eau	Suivi quotidien par les exploitants
2	Implantation des bâtiments à distance réglementaire des cours d'eau	Site à plus de 50 m du cours d'eau le plus proche	évitement	-	Eviter la pollution des eaux	-
3	Implantation des bâtiments hors zone humide	Site hors zone humide	évitement	-	Eviter la pollution des eaux	-
4	Pas d'imperméabilisation des zones d'accès	Stabilisation des zones d'accès sans imperméabilisation	évitement	-	Pas d'impact sur l'écoulement des eaux superficielles Eviter la pollution des eaux	-
5	Pas de risque de retour vers le réseau d'eau public et la nappe	Existence d'un clapet anti retour sur les compteurs	évitement	-	éviter la pollution des eaux par retour d'eau pollué dans le réseau d'eau public ou la nappe	-
6	Pas de stockage des fumiers sur le site	Les fumiers en sortie de lot sont directement placés en station de compostage	évitement	-	Eviter la pollution des eaux Limitation des odeurs	-
7	Gestion adaptée de la litière	Litière à base de paille broyée. Production d'un fumier compact, sec et sans écoulement. Ajout de paille en cours de lot si besoin	réduction	-	Limitier la pollution des eaux Limitation des odeurs	-
8	Bâtiments volailles étanches	Choix de matériaux adaptés : béton au sol et longrine en soubassement de mur	évitement	-	Eviter la pollution des eaux (éviter les écoulements et les infiltrations dans le milieu)	-
9	Lavage des bâtiments sur litière	Les eaux de lavage sont absorbées par la litière avant son	évitement	-	Eviter le départ des eaux usées dans le milieu	-

		retrait du bâtiment afin d'éviter tout écoulement vers le milieu				
10	Pas de parcours extérieur	Elevage en claustration totale	éviter	-	Eviter la pollution des eaux	-
11	Maintien des zones d'accès propre après évacuation des litières en fin de lot	Balayage des abords des bâtiments	réduction	-	Limiter la pollution des eaux	-
12	Mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales	Eaux pluviales collectées par des fossés drainants	éviter		Eviter la contamination des eaux pluviales Limiter la pollution des eaux	-
13	Exportation de la totalité du fumier produit vers une société de compostage	La SCEA L'Envol ne possède pas de terres. Les fumiers produits sont intégralement exportés vers une société de compostage. Il n'y a donc pas de plan d'épandage.	réduction	-	Limiter la pollution des eaux Limitation pollution de l'air	-
14	Stockage du fuel dans une cuve équipée d'une double paroi	Cuve de fuel du groupe électrogène équipée d'une double paroi	éviter	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
15	Vigilance humaine lors du remplissage de la cuve de fuel pour éviter les débordements		éviter	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
16	Stockage sécurisé des produits de désinfections ou de nettoyage	Stockage des produits dangereux dans un bac de rétention et dans un local technique fermé à clé	éviter	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
17	Limitation des volumes de produits dangereux stockés	Achat en fonction des besoins	Evitement	-	Eviter les fuites de produits toxiques dans le milieu naturel	-
18	Alimentation multi phase et phytasée	pour toutes les volailles Production d'azote et de phosphore réduite à la source	réduction	-	Limiter la pollution des eaux et les rejets dans l'air Limitation des odeurs Limitation pollution de l'air	-
19	Consommation économe en énergie fossile (gaz)	Utilisation de matériaux isolants performants lors de la	réduction	-	Limitation des consommations d'énergie	-

		construction des bâtiments pour limiter les besoins en chauffage				
20	Engins motorisés de l'exploitation et ceux des entreprises intervenants sur l'exploitation aux normes	Les engins d'exploitation ainsi que ceux des entreprises intervenant sur l'exploitation seront conformes aux réglementations en vigueur relatives aux normes anti pollutions engendrées par les moteurs. Ils seront entretenus et révisés régulièrement selon les préconisations des constructeurs. Lorsqu'ils sont renouvelés les exploitants sont vigilants à leur niveau sonore	réduction	-	Limitation pollution de l'air Limiter les nuisances sonores	-
21	Présence de haies aux alentours du site	La présence de haies permet de limiter la propagation des poussières, des odeurs et des bruits	réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières), limitation nuisances sonores, limitation nuisances olfactives	-
22	Aménagement des voies d'accès et des zones de circulation sur le site	Stabilisation, empierrement, visibilité, accès facilité des moyens de secours	réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières) Limitation des risques d'accident, sécurité	-
23	Limitation de la vitesse sur le site		réduction	-	Limiter les nuisances sonores Limitation pollution de l'air (poussières) Limiter les nuisances sonores	-
24	Cheminées d'extraction d'air et présence de capots sur les extracteurs en pignon	Les équipements au niveau des sorties d'air permettent de limiter la propagation de poussières	réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières)	-
25	Les bâtiments sont équipés d'un système de brumisation		réduction	-	Limitation pollution de l'air (poussières)	-

26	Arrosage des voies d'accès	Arrosage des voies d'accès en cas d'épisode de forte chaleur et de temps sec	réduction	150 €	Limitation pollution de l'air (poussières)	-
27	Implantation du site à distance réglementaire des tiers	Les bâtiments sont situés à 104 m du tiers le plus proche	évitement	-	Limitation des odeurs et des nuisances en général	-
28	Ventilation performante	Renouvellement de l'air optimum. Ventilation adaptée au stade des animaux	réduction	-	Limitation des odeurs Limiter la consommation d'énergie	-
29	Eclairage basse consommation	Mise en place de néon LED	réduction	-	Limiter la consommation d'énergie	-
30	Optimisation du système de chauffage	Mise en place d'une sonde, entretien régulier...	réduction	-	Limiter la consommation d'énergie	-
31	Utilisation rationnelle des sources lumineuses	Limitation des périodes d'éclairage en journée sauf lors des enlèvements, adaptation de la puissance des éclairages aux activités	réduction	-	Limitation des nuisances aux tiers Limiter la consommation d'énergie	-
32	Entretien des zones d'accès		réduction	-	Limiter les nuisances sonores	-
33	Pas de brûlage des déchets		évitement	-	Pas de pollution de l'air	-
34	Collecte et évacuation des déchets par les circuits légaux et adéquats	Par les exploitants agricoles	évitement	-	Pas de pollution de l'eau, des sols	Bon d'enlèvements des déchets
35	Site interdit au public	Mise en place d'une chaîne à l'entrée du site	réduction	-	Sécurité, salubrité et hygiène	-
36	Présence d'alarmes dans les bâtiments	Alarmes sonores et connectées aux téléphones permettant d'alerter en cas de variation problématique dans les bâtiments	évitement	-	Sécurité	-
37	Présence de 6 extincteurs	Placés dans les SAS de chaque bâtiment volailles	réduction	500 €	Sécurité	-

38	Présence d'une citerne souple pour réserve incendie sur le site		réduction	5 000 €	Sécurité	-
39	Elaboration d'un plan de sécurité incendie	Etude des dangers	réduction	-	Sécurité	-
40	Contrôle périodique des installations électriques	V1 et V2 contrôlés en 2020. V3 construit en 2020. A renouveler tous les 5 ans	évitement	500 €	Sécurité	-
41	Mise en place de disjoncteurs sur toutes les installations électriques		évitement	100 €	Sécurité	-
42	Lutte contre les rongeurs	Contrat avec la société Prophylaxie Végétal	évitement	250 €	Sécurité sanitaire	-
43	Entretien et nettoyage des bâtiments		évitement	-	Sécurité sanitaire	-
44	Stockage des aliments	Silos étanches	évitement	20 000 €	Sécurité sanitaire	-
45	Mise en place de mesure sanitaire et d'un suivi sanitaire	Surveillance quotidienne, tenue d'un registre sanitaire, passage du vétérinaire...mesure / influenza aviaire	évitement	-	Sécurité sanitaire	Fiche de suivi d'élevage
46	Gestion des cadavres	Enlèvements des cadavres tous les jours, stockage dans un bac réfrigéré avant passage de l'équarisseur	évitement	-	Sécurité sanitaire	Bon d'enlèvement des cadavres
47	Entretien régulier du site		réduction	-	Limitation de l'impact paysager	-
48	Maintien du réseau de haies existantes sur le site et replantation de la haie détruite pour la mise en place de V3		réduction	-	Limitation de l'impact paysager	-
49	Utilisation raisonné de produits chimiques pour l'entretien du site	Les exploitants entretiennent les abords des bâtiments d'élevage avec 1 ou 2 passage de produits phytosanitaires par an, en réduction de dose et uniquement	réduction	-	Limitation de l'impact sur le milieu naturel	-



		si besoin.				
--	--	------------	--	--	--	--